

## BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES DISPENSES OU BÉNÉFICES D'ÉPREUVES

Département des Examens et Concours  
Examens Professionnels

**Les dispenses ou les bénéfiques de notes ne sont accordés que sur demande du candidat et des possibilités prévues par la réglementation en vigueur (voir ci-dessous).  
Dans tous les cas, ils doivent être justifiés par un diplôme ou un relevé de notes.  
Pour les particularités consulter le référentiel de chaque spécialité.**

<b>INSCRIPTION A UN BEP</b>	
<b>Titulaire d'un diplôme, d'un titre ou justifiant d'une certification européenne</b>	<b>Dispenses et bénéfiques à la demande selon la réglementation en vigueur</b>
<p><b>Titulaire d'un de ces diplômes ou titres</b> BEP Education nationale, BEP agricole ou maritime, BAC. BP, BT, DAEU, diplôme supérieur, diplôme ou titre enregistré au moins au niveau 4 de qualification dans le RNCP</p> <p>➤ <b>Justifiant d'une certification européenne</b> classée au moins au niveau 4 du cadre européen au CEC, <b>comportant</b> au moins une épreuve en langue française ou à défaut justifiant d'un niveau A2 en langue française</p>	<p style="text-align: center;"><b>Dispense</b></p> <p>1°) – Totalité des domaines généraux 2°) – Français et histoire-géographie, éducation civique 3°) – Mathématiques-sciences physiques et chimiques 4°) – Education physique et sportive</p> <p style="text-align: center;"><b>Durée des dispenses : illimitée</b></p>
<p>➤ <b>Justifiant d'une certification européenne</b> classée au moins au niveau 4 du cadre européen au CEC, <b>ne comportant pas</b> d'épreuve en langue française</p>	<p style="text-align: center;"><b>Dispense</b></p> <p>1°) – Mathématiques-sciences physiques et chimiques 2°) – Education physique et sportive</p> <p style="text-align: center;"><b>Durée des dispenses illimitée</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Refusé au même BEP</b></p> <p><b>Attention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout abandon de notes est définitif.</li> <li>• On ne peut pas conserver les notes des sous-épreuves.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Bénéficiaire</b> au choix des notes égales ou supérieures à 10/20</p> <p style="text-align: center;"><b>Durée des bénéfiques : 5 années consécutives</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Refusé à un BEP différent</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Dispense</b> au choix des épreuves d'enseignement général uniquement pour des notes égales ou supérieures à 10/20</p> <p style="text-align: center;"><b>Durée des bénéfiques : 5 années consécutives</b></p>

- **Attention :** Les certifications doivent être rédigées en français ou traduites par un traducteur assermenté.

Liens :

**RNCP** : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/recherche>